



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono
Comité directeur
Conseillers techniques



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Brigitte COCHARD
Secrétaire générale de la F.F.S.B.

à

Mmes, MM. les Présidents de LBR/CS
Mmes, MM. les Présidents de CBD
Mmes, MM. les Responsables
informatiques des LBR et CBD

Réf. : BCD/XM/0105

OBJET : Ouverture Bouly saison 2020/2021 et honorabilité

Villeurbanne, le 4 août 2020

Madame, Monsieur le Président,

La saison 2020/2021 a été ouverte dans Bouly la semaine dernière.

Vous avez ainsi pu commencer à saisir les reclassements, puis les mutations, les extension club et les déclarations d'équipe.
Vous pouvez désormais créer et renouveler les licences.

Dans le cadre de ce renouvellement, de nouvelles obligations ministérielles nous contraignent à mettre en œuvre des procédures internes et à adapter le logiciel Bouly.

En effet, suite aux révélations de cas de violences sexuelles dans le sport français, le Ministère met en place un contrôle automatisé de l'honorabilité des bénévoles pour mettre fin à ce fléau et sécuriser les pratiquants, en particulier les mineurs, et leur famille.

La Ministre des Sports a donc demandé de généraliser le contrôle de l'honorabilité, actuellement en vigueur pour les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle (en application des articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport), à tous les encadrants bénévoles et aux membres des équipes dirigeantes des associations sportives de l'ensemble des fédérations sur tout le territoire national.

La mise en place de ce contrôle d'honorabilité automatisé passe par un dispositif informatique qui reposera sur une transmission par les fédérations des données permettant ensuite aux services de l'Etat, seuls habilités à faire les vérifications, de contrôler de façon automatisée l'honorabilité des bénévoles éducateurs sportifs ou des exploitants d'EAPS (établissements d'activités physiques et sportives).

La fiche de joueur des licenciés dans Bouly comporte quelques champs supplémentaires : nom de jeune fille, pays, département et ville de naissance qu'il faudra impérativement renseigner pour les dirigeants et les éducateurs.

63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

On entend par dirigeant (exploitant), tous les élus d'un comité directeur (Fédération, Ligue, Comité, Secteur ou Association).

Et par éducateur, toute personne exerçant bénévolement, diplômée ou non, des fonctions d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.

Ces personnes devront par ailleurs attester avoir pris connaissance du contrôle et accepter le traçage mis en place par l'Etat.

Pour ce faire, un modèle d'imprimé joint au présent courrier vous est proposé pour recueillir les données d'identité et la signature de chaque intéressé.

La fiche du licencié doit être modifiée dans Bouly (faisabilité semaine 33). Les imprimés sont scrupuleusement conservés par les CBD, ils peuvent être réclamés à tout moment.

D'autre part, je vous rappelle que tous les cas de déclassements autorisés par le courrier fédéral du 2 juillet doivent faire l'objet d'une saisie en « demande de reclassement » dans Bouly, la validation du reclassement sera effectuée par la Fédération et vous pourrez alors éditer la licence.

Je vous confirme également que la licence 2019/2020 reste valable jusqu'au 25 septembre inclus et que les concours organisés du 1^{er} août au 25 septembre n'attribuent aucun point de catégorisation.

Les redevances des concours Propagande ne seront pas dues.

Enfin, les cartons de licences, les revues fédérales supplémentaires du numéro spécial rentrée et la dotation d'articles pour les animations organisées dans votre comité pour la Semaine nationale du Sport Boules du 19 au 27 septembre vous seront envoyés par courrier ou par transporteur après le 15 août. Assurez vous que le colis pourra bien être réceptionné à l'adresse que vous nous avez indiquée, sinon contactez les services de la Fédération sans délai.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Brigitte COCHARD



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

DEMANDE DE LICENCE 2020/2021

Civilité

Madame ☐

Monsieur ☐

NOM

NOM de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Dpt de naissance

Adresse

Mail

Téléphone

Demande une licence :

Compétition ☐

Promotion ☐

Loisir ☐

Nom de l'A.S.

C.B.D.

L.B.R.

Si licencié(e) en 2019/2020 ou avant, n° de licence

☐ est exploitant d'un E.A.P.S. (élu membre d'un comité directeur d'une A.S., C.B.D., Secteur, L.B.R., Fédération).

☐ est éducateur sportif (bénévolement, diplômé ou non, exerce des fonctions d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle).

« La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (E.A.P.S.) au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué ».

☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle

☐ N'est pas concerné par ce dispositif

Fait à

Le

Visa de l'A.S.
(Cachet et signature)

Signature du licencié

Date :